



VOTRE ACTIVITÉ GÈNÈRE DES DÉCHETS INDUSTRIELS **BANALS** ET DES DÉCHETS **DANGEREUX**.

LE TABLEAU CI-DESSOUS RECENSE LES DÉCHETS LES PLUS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉS (*liste non exhaustive*) :

DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS	DÉCHETS DANGEREUX
<ul style="list-style-type: none">• Plastiques (emballages non souillés, polystyrène, raclettes...)• Cartons, papier, cotons, mouchoirs• Cheveux• Cire et bandes de cire• Linge de toilette en fin de vie	<ul style="list-style-type: none">• Solvants usagés• Emballages souillés de produits (oxydants, colorants, permanentes, défrisage, dissolvants, bactéricides...)• Bombes aérosols de laque, mousses...• Gants en latex souillés• Piles et accumulateurs• Néons et autres lampes (halogènes...)

Pour chaque catégorie de déchets, vous trouverez en fin de plaquette une liste de prestataires intervenant dans le département du Tarn.

 *Si vous exercez votre activité à domicile, pensez à récupérer les déchets produits afin qu'ils soient correctement traités.*

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn** se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
N'hésitez pas à nous contacter au **05.63.48.43.69**